

Finansol salue la décision du Parlement Européen de créer un label européen pour l'investissement solidaire

Paris le 18 mars 2013 – A l'initiative de Michel Barnier, le Parlement Européen a voté mardi dernier un règlement en faveur du financement des entreprises sociales. La création de ces fonds d'entrepreneuriat social européens (constitué à minimum 70% d'actifs entreprises sociales) présenté comme un label européen pour l'investissement solidaire constitue un nouvel outil de financement pour les entreprises agissant dans le champ de la solidarité.

Les acteurs de la finance solidaire se félicitent de l'émergence des fonds d'entrepreneuriat social européens qui devraient renforcer la gamme des placements solidaires existante en France et ainsi augmenter les capacités de développement de l'économie sociale et solidaire.

Cet effort d'innovation financière doit se poursuivre afin que tous les produits d'épargne puissent proposer aux investisseurs une déclinaison solidaire. Nous pensons bien sûr à l'assurance vie mais également aux livrets d'épargne réglementée et pourquoi pas, demain, la création de FCPI ou de PEA solidaires.

Aux côtés des instances européennes, soyons ambitieux et créons les conditions pour qu'1%¹ du patrimoine financier des Français² soit investi dans la finance solidaire !, déclare Sophie des Mazery, Directrice de Finansol.



Sophie des Mazery, Directrice de Finansol est à votre disposition pour réagir à cette actualité.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez échanger avec elle.

Agence Wellcom : Mélanie Decomps / Camille Vezirian

md@wellcom.fr;cve@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe 119 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org

¹ Au 31/12/11 l'encours de l'épargne solidaire est de 3,55 Mds€

² Le patrimoine financier des Français était estimé à 3500 mds€ fin 2011